COMMUNE DE RAUZAN
33420 RAUZAN

ARRÊTÉS

REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 2024– AR07

OBJET : Arrêté permanent de la circulation instauration d'une zone 30 KM/ H « Centre Bourg »

INSTAURATION D'UNE ZONE A 30 KM/H DANS LE CENTRE BOURG (Grand Rue, Rue du Pont Long, Rue du Champ de Foire, Rue du Petit Versailles, Rue du Collège, Rue Vineuse, Rue Neuve, Rue Lansade, Résidence du collège, Impasse du Collège, Rue Petit Bourg, Rue Peyruc, Lieu-dit Garenne, et une partie de la D 123)

Le Maire de la Commune de RAUZAN
Vu le code général des collectivités Territoriales, articles L.2213-2 2,
Vu le code de la route et notamment les articlesR.110-2et R.413-14,
Vu le code pénal, article R.610-5,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministérielle du 6 novembre 1992.
.
Considérant qu'il vient d'assurer la sécurité des usagers ainsi que la commodité de circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Instauration d'une zone de circulation à 30 KM/H dans le Centre Bourg de la Commune de Rauzan s'imposant à l'ensemble des véhicules est instituée dans les deux sens de circulation, **Grand Rue, Rue du Pont Long, Rue du Champ de Foire, Rue du Petit Versailles, Rue du Collège, Rue Vineuse, Rue Neuve, Rue Lansade, Résidence du collège, Impasse du Collège, Rue Petit Bourg, Rue Peyruc, Lieu-dit Garenne, et une partie de la D 123**

ARTICLE 2 : La règlementation de circulation décrite à l'article 1 sera matérialisée par la mise en place de panneaux de début de zone 30 km/h et de fin de zone 30 km/h.

ARTICLE 3 : Toutes les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de RAUZAN est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise au service de Gendarmerie de GREZILLAC

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RAUZAN,

Le 13 février 2024

Le Maire,

Patrick NARDOU.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540332 - 09/10 Fabrègue duo